

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des Facteurs lyonnais, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors le Département . . .	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le rédacteur en chef de la Liberté, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 15 mai.

De l'organisation du travail.

L'organisation du travail, comme tout ce qui tient aux conditions fondamentales d'ordre et d'harmonie dans la société, est destinée à voir périr autour d'elle bien des systèmes et des théories, trop complètes, au point de vue logique, pour ne pas repousser éternellement l'application. C'est l'ambition des esprits supérieurs, mais trop fortifiés dans les inductions rigoureuses, de vouloir sans cesse modeler le monde sur le type qu'ils ont ravi au trésor des idées immuables. Alors le monde leur résiste toujours, et il n'est pas rare de voir le paisible théoricien se transformer en agitateur violent, descendre de ces sphères sereines et déchaîner des tempêtes sur la société rebelle. Luther n'a opéré dans le monde religieux cette scission violente, qui a mis à nu, pour l'égarer longtemps, la loi du progrès social, que parce qu'il s'imaginait que les forces d'un seul homme pouvaient suffire à l'œuvre nécessaire d'une transformation. Son âme irritée des obstacles sans nombre que lui opposaient des abus invétérés, des institutions fortement implantées dans le sol, ne crut pouvoir mieux les déraciner qu'en les attaquant à leur source apparente; faute de pouvoir réparer le temple, il profana le sanctuaire; en croyant sauver le principe de la liberté, il brisa violemment l'unité; puis, effrayé de tant de ruines, il enchaîna l'homme à la fatalité de la prédestination.

D'autres ont fait comme lui. Robespierre aussi eut des idées grandioses; son esprit laborieux et lucide avait décrit tous les contours d'une démocratie puissante; mais ce n'était que l'œuvre de son esprit; avant de vouloir l'appliquer, il n'avait regardé ni derrière lui ni autour de lui. Quand il vit la société française si vive, si prompte à se résoudre, si éprise de l'incertain et de cette liberté toute chrétienne, qui consiste à embellir l'avenir sans le pénétrer, regimber dans cette armure spartiate polie au génie de Jean-Jacques, il prononça la sentence de cette société; il crut que pour la rendre républicaine il fallait la renouveau dans son sang, lui refaire sa jeunesse sur l'échafaud. Il succomba à l'œuvre, ajourna la République à cinquante ans, et peut-être la résignation avec laquelle il marcha à la mort était-elle le fruit de cette intuition qui lui faisait voir que la société ne se fera jamais le disciple d'un homme. Ceux qui le considèrent par un côté ne voient en

lui qu'un bourreau. Il est pour d'autres un philosophe égaré dans ses souvenirs de collège, et ignorant combien souvent une rêverie éclosée aux paisibles lueurs de l'âme recèle pour l'avenir des ruines et du sang.

La société se charge elle-même de l'enfantement de son progrès; malheur à ceux qui veulent la dépouiller de sa personnalité et croient la faire revivre en l'inondant, en la séparant violemment de son passé. L'humanité s'appuie sur l'ensemble des lois invariables imposées à l'ordre et à l'harmonie dans la nature, et vivifiées en elles par le concours de la liberté morale.

Ce qu'elle est aujourd'hui, elle l'est en vertu de ce qu'elle a été à son origine, aux époques les plus tragiques de son existence. La rejeter vers le passé, ou l'étreindre violemment dans le présent, contre l'idéal qu'elle cherche à réaliser, c'est également la méconnaître et la profaner. Que chaque homme jette dans ce sillon fécondé par la providence la semence de sa parole ou de son action, qu'il se considère comme un ouvrier chargé d'une tâche partielle dans l'ensemble d'un édifice dont rarement il comprend l'harmonieuse architecture, il ne sera pas sorti de son rôle; il pourra attendre le jugement de la postérité et grandir de toute la proportion de son abnégation personnelle. Qu'il regarde ce que sont devenus ces panthéistes pratiques, qui dilatent leur pensée particulière jusqu'aux limites de toute l'histoire, il verra que tous ils ont subi le supplice de Prométhée. De nos jours, cette tendance semble devoir disparaître. Les hommes d'état, et nous le voyons dans notre grand Lamartine, sont plutôt les échos de leur époque que des Alexandre, maniant l'idée comme celui-ci maniait le glaive. L'homme rentre dans l'humanité; l'humanité échappe au lit de Procuste des individualités puissantes.

M. Louis Blanc a dû s'en apercevoir déjà, quoique sa chute ait été moins violente à raison de cette clairvoyance rapide, atmosphère nouvelle des nations. Il a voulu, pour remédier à un mal reconnu de tous, refaire la société toute entière, changer les conditions de son existence, immobiliser le progrès, enchaîner la liberté humaine, après lui avoir réalisé son but. Il a à la fois trop restreint et trop élargi son point de vue. Il l'a trop restreint, en voyant toutes les misères, tous les orages menaçants amoncelés sur notre horizon, toutes les corruptions morales, ce sol mouvant de la société, provenir d'une même source, de la concurrence, c'est-à-dire, du principe éternel des inégalités sociales.

Au lieu de reconnaître de part et d'autre, chez ceux qui souffrent comme chez ceux qui oppriment, une complicité réelle, il a fait retomber sur ces derniers, tout entière, la dure responsabilité des plaies profondes de notre société. Tout est coupable à ses yeux, excepté les victimes. Si le capital, retranché dans son égoïsme, s'agrandissant sans cesse, emprisonne, pour ainsi dire, l'existence du travailleur dans les étroites limites d'un salaire insuffisant, il faut en accuser la concurrence et la propriété. Tout dérive de là. Si on lui dit :

forte et exercée.

— Au reste peu importe, déclara sir Halstein.

Le docteur avait la prétention de régler à lui seul la destinée.

— J'ai des regards, ajouta-t-il, qui déconcertent le bras d'un homme.

Edouard descendit de cheval; il était accompagné de deux amis qui devaient servir de témoins. On marcha quelque temps en silence dans l'épaisseur du bois. Une bise froide agitait les branches et secouait une rosée glaciale. Les arbres, dépouillés par l'hiver et pleins de bruits désespérés, faisaient passer jusqu'au cœur de sombres images de mort. Dès que l'on eut rencontré une clairière abritée de tout regard par des massifs de branches et tapissée d'un ancien gazon dur et court, on proposa de s'y arrêter. Les témoins chargèrent les armes et fixèrent les conditions du duel. On convint de tirer à vingt pas; le docteur devait donner le signal. Au cas où l'un des deux adversaires resterait sur le terrain, le survivant monterait aussitôt l'un des chevaux sellés et bridés qu'Edouard et ses amis avaient amenés, pour se soustraire, par la fuite, aux mouvements et aux enquêtes que la détonnation des armes à feu pouvait faire naître aux environs. Tout était prévu. Pendant qu'on organisait de la sorte les préparatifs du duel, Emile, comte de Saint-James, dit d'une voix grave :

— Le ciel m'est témoin que je ne connais point cet homme; il m'a insulté : que son sang retombe sur sa tête !

Les témoins essayèrent, pour la forme, des moyens de conciliation.

— Non, dit-il : nous aimons tous les deux la même femme ; il faut que l'un des deux disparaisse. Si je tombe, il

La misère de l'ouvrier provient aussi de ce qu'il manque souvent de sens moral, et fait des jouissances brutales un appendice nécessaire de l'aisance; la concurrence, la propriété, vous répond-il. La société est mal organisée; le sol est trop fractionné, il faut instituer au sommet un pouvoir illimité dans ses attributions et chargé de répartir à chacun dans la proportion plutôt de ses besoins que de son mérite, les richesses de l'industrie et de la culture.

Pour traiter ce grand malade, il faut radicalement modifier les lois de son existence. Voilà en quoi M. Blanc élargit trop son point de vue. Il croit que le passé tout entier est responsable des souffrances du jour, que l'humanité s'est égarée dans une fausse voie, et qu'il faut la reprendre en sous-œuvre. Ces théories qui rasant le communisme, ou, du moins, le font trop pressentir derrière ces voiles de sa pensée, enfanteraient plus de révolutions que les théories franches de Cabet. Cabet au moins se sépare de tout ce qui est : il se fait le Siméon Stylite du socialisme; entre lui et la société on voit un abîme, tandis que M. Blanc se glisse en traître dans un camp qu'il veut désorganiser.

Mais il s'écrie : trouvez donc un remède plus efficace que le mien. Osez donc, sans transformer le corps social tout entier, lui extirper la plaie hideuse qui le dévore, vous la verrez renaître le lendemain. Ce mal est éclo de la fécondité fatale d'un terrain vicié dans ses sucs, dans ces proportions mal combinées de ses éléments. En coupant la tige vous ne préviendrez pas la croissance des bourgeons; extirpez la racine, et tout sera dit.

Certes, nous ne nous dissimulons pas que la question est grave, les difficultés en sont immenses, qu'en un mot, il entre dans sa solution des éléments à nous inconnus et que nous devons à la révélation providentielle des événements. Mais est-ce un devoir, au moment où la société toute entière s'ébranle sur sa base, où tout est remis en question, où l'Europe elle-même sans presque l'avoir prévu, sans l'avoir désiré, se sent prise des douleurs de la rénovation politique et sociale, est-ce un devoir pour l'intelligence d'avoir toutes les lumières nécessaires pour dissiper tant de ténèbres, pour enchaîner tant de tempêtes. L'homme est-il donc tout seul chargé de l'administration de son vaste domaine? Non, certes; il doit écouter le concert des événements, et y démêler l'idée générale qui en jaillit et peut là-dessus baser la direction de sa propre destinée.

Mais, n'y a-t-il rien à faire pour le moment? le soulagement de maux si effroyables ne s'ajourne pas. Quand il ne s'agirait que de sécher une larme, il faut qu'on la sèche dès-à-présent. Trop longtemps on nous a dit attendez; et, pendant que nous attendions, l'édifice de la tyrannie accumulait ses assises; le règne de la faim grandissait; cela est vrai. Mais peut-on en conclure que demain le remède doit être complet? Que l'Assemblée nationale dirige dans ce but tout le zèle, toutes les lumières dont elle est enrichie; toutes les fois qu'une plaie peut être cicatrisée qu'elle la cicatrise à l'instant

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 16 mai 1848.

ROSETTE.

(Suite. — Voir les numéros des 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14 mai.)

Le docteur était habillé de noir. La figure sombre et amère annonçait l'impénitence.

— Enfin ! dit-il en voyant Emile descendre de voiture. — Vous m'attendiez? demanda celui-ci étonné. — Nous venons vous servir de témoins; je vous présente mon ami le baron Robert de Chatelleraux, qui veut bien vous assister avec moi.

Emile salua. Mais, questionna Emile après un silence, comment avez-vous su? — Je sais tout, repris le docteur. N'espérez jamais me cacher la moindre de vos démarches.

Il ne manquait plus au rendez-vous qu'Edouard de Belmont. — Et mon adversaire? demanda Emile. — Le voici, répondit le docteur d'une voix brève. Je vois sur la route un cavalier, et je reconnais le galop de son cheval. — C'est lui qui est en retard, remarqua Emile.

Le docteur regarda à sa montre.

— Neuf heures dix minutes!... — Ce jeune homme manie-t-il bien l'épée? s'informa Emile d'un ton distrait. — Non; mais au tir, il éteint une lumière à trente pas. — Il me tuera alors, décida Emile. — Vous avez le choix des armes, lui insinua le docteur. — Je choisirai le pistolet.

Edouard de Belmont avait à peine quelques mois de salle; il eût aisément succombé sous la main d'Emile qui était

portera de ma part à la comtesse ce mouchoir taché de mon sang.

— Voilà qui sent terriblement les romans de chevalerie! Si je meurs, continua Edouard d'un ton impertinent et ironique à l'oreille d'Emile, vous remettrez de ma part un baiser à ma cousine.

— Vous êtes un lâche et un imposteur! s'écria Emile inspiré par une révélation du cœur; vous voulez tacher l'honneur d'une femme qui ne vous a jamais appartenu.

— Vous êtes des enfant, intervint le docteur, on ne se dispute pas quand on va se brûler la cervelle. Occupez-vous seulement de régler vos comptes avec Dieu et avec les hommes.

— Vous croyez en Dieu, docteur? interrogea Edouard d'un air fat.

— Je crois que vous allez mourir, reprit-il en lançant sur le jeune homme un regard pétrifiant.

Edouard se sentit froid à l'âme.

Les deux champions prirent place l'un devant l'autre, à une distance de vingt pas, tous deux immobiles, l'index sur la détente de leurs armes, la front haut.

Edouard était courageux.

— Vous allez tuer cet homme, dit rapidement le docteur à l'oreille d'Emile, d'une voix brève et métallique qui représentait bien celle de la fatalité. Souvenez-vous que c'est à moi que vous le devez.

En prononçant ces mots, il frappa trois fois dans ses mains.

Edouard tira le premier; la balle traversa une boutonnière de l'habit d'Emile.

même. En respectant les droits acquis, qu'elle donne la sécurité à ceux qui viennent de naître, qu'elle relève le crédit, qu'elle rassure les fortunes effrayées, qu'elle encourage partout les associations volontaires, qu'elle leur assure un libre développement, qu'elle rapproche en faisceau les lignes multiples de la concurrence, qu'elle vivifie l'agriculture paralysée sous l'étreinte de l'usure et du fise, qu'elle réhabilite le sol en le rendant partout productif. En imposant le revenu, qu'elle respecte la propriété; nous verrons alors la vie se disséminer partout. L'ouvrier, satisfait de l'avance qu'on lui paie sur son avenir, rapproché des capitalistes et des industriels par les liens d'un intérêt commun, uni avec ses confrères dans l'amour d'un même œuvre, saura attendre les solutions plus larges et plus en rapport avec ses vrais intérêts.

Il ne nous appartient pas, à nous, ouvriers de la presse, d'élaborer péniblement un plan d'organisation du travail. Ce doit être l'œuvre d'hommes spéciaux, mis à la portée des exigences de leurs positions, d'étudier, jour pour jour, les suites funestes d'un système qui aboutit au servage par le fait de l'indépendance réciproque du maître et de l'ouvrier. Mais c'est à nous, du haut des principes généraux sur lesquels repose le salut de la société, à signaler les dangers de toute théorie éclose de cette ambition désordonnée de l'homme, de vouloir plier l'œuvre de Dieu au sens de ses étroites pensées. Nous le ferons toujours, autant dans l'intérêt de ceux qu'on dépouille du privilège exorbitant de construire leur fortune sur les ruines populaires, que de ceux à qui la République promet de rendre l'air et la lumière. La presse doit à la fois éclairer et prévenir. Elle est l'organe des idées générales répandues dans la foule, et à laquelle elle donne un corps, une forme plus vivace, une autorité plus incontestée. Elle est le laboratoire où s'opère journellement la fusion nécessaire entre les principes éternels de l'ordre et les vrais intérêts de la société. Elle sera désormais l'échafaud unique où les utopistes trop hasards viendront expier les témérités de leur raison et l'imprudence de leur parole. D***.

Nos lettres particulières de Paris nous apprennent, avec quelques détails, qu'encore une fois le crédit public vient de recevoir une triste et fâcheuse atteinte par suite des manifestations projetées par les clubs extra démocratiques en faveur de la Pologne.

Certes, les sympathies de la France pour l'héroïque Pologne ne sont pas douteuses, l'Assemblée nationale les partage, le Gouvernement ne manquera pas de les faire prévaloir dans toutes les occasions possibles. Mais, nous sommes en République, les clubs font semblant de l'avoir oublié, et ils se conduisent à l'égard du Gouvernement issu de l'exercice de la souveraineté populaire, comme ils l'eussent fait, avec quelque fondement, sous le gouvernement déchu.

Il est bien de s'intéresser aux autres nations, mais ce ne doit jamais être au prix du repos et de la grandeur de sa propre patrie.

Dés affiches placardées sur les murs de Paris, il y a trois jours, annonçaient que les différents clubs ultra démocratiques de la capitale se réuniraient samedi sur la place de la Bastille pour de là se rendre à l'Assemblée nationale et y remettre une pétition demandant l'intervention de la France en faveur de la Pologne.

Un nouvel avis, donné ce matin, a contremandé la manifestation et annoncé qu'elle aurait lieu lundi, jour où des interpellations doivent être adressées au Gouvernement au sujet des affaires d'Italie et de Pologne.

Ce contre-ordre est malheureusement arrivé trop tard, et 2,000 ou 3,000 membres des clubs, qui n'avaient pas été prévenus à temps, se sont trouvés, entre midi et une heure, sur les boulevards, formant des groupes, d'abord isolés, puis se rejoignant les uns les autres et constituant ainsi des rassemblements. Il en est résulté un peu d'émotion, et, dans le 1^{er} et le 2^e arrondissements, l'alarme a été assez vive pour qu'on ait eu devoir battre le rappel.

On s'est bientôt aperçu que cette mesure n'était nullement

justifiée par les circonstances, et les gardes nationaux qui s'étaient rendus à l'appel avec empressement, ont été invités à rentrer chez eux.

Toutefois, en prévision de la manifestation qui avait été annoncée, M. le président de l'Assemblée avait eu devoir donner des ordres pour que la représentation nationale fut protégée contre toute espèce d'invasion même pacifique.

Le gouvernement, de son côté, a dû prendre toutes les précautions commandées par l'indépendance de l'Assemblée, et d'imposantes mesures de sûreté avaient été prescrites. Dès 11 heures du matin, la place de la Révolution et la cour principale du palais de la chambre des représentants étaient occupées par la 10^e légion de la garde nationale au grand complet. Six mille hommes de la garde mobile couvrent le pérystyle et les marches qui y conduisent; tous sont tranquilles et ne paraissent pas avoir à redouter de réprimer une émeute.

MM. Courtois et Guinard siègent à la chambre en uniforme de commandant supérieur et de chef d'état-major de la garde nationale, et se tiennent prêt à tout événement. Leur attitude ne semble pas annoncer de danger sérieux pour la tranquillité publique.

A l'heure où se termine notre correspondance, quelques délégués des clubs se sont seuls présentés à l'Assemblée pour remettre à M. Vavin, députés de la Seine, leurs pétitions, puis ils se sont retirés.

Toutefois, à quatre heures, les rassemblements devenaient à chaque instant plus nombreux, plus compacts et plus tumultueux, l'autorité vient de donner ordre de battre le rappel dans le 1^{er} arrondissement: mais, les tambours ont bientôt été saisis dans leur marche par les clubistes qui ont crevé les caisses.

Cette première violence faite au pouvoir de la révolution de février, a produit une pénible émotion.

Cependant au moment du départ du courrier, chacun se préparait, encore une fois, à faire résolument son devoir.

A l'heure où nous écrivons, le sort de la Pologne s'agit, se discute à la tribune de l'Assemblée nationale... Le sort de la Pologne! Ce peu de mots nous remuent profondément.

Si l'on réfléchit aux luttes héroïques de ce peuple infortuné, à son ardent amour pour la patrie opprimée, à son dévouement sans bornes à la sainte cause de son affranchissement, on comprendra l'émotion que nous venons d'avouer.

Ecrasée entre la Prusse, l'Autriche et la Russie qui s'apessantissent sur elle de tout le poids d'un despotisme inouï, la nation polonaise les a vingt fois défiées à une lutte inégale, désespérée, impossible! Vingt fois réunis dans un élan commun, serfs et nobles se sont précipités sur les baïonnettes russes et autrichiennes, aux cris de vive la France et vive la liberté!...

Et pour répondre à cet appel suprême, à cette effroyable agonie, la France a voté, dans ses adresses constitutionnelles, un souvenir à la Pologne expirante!

Si la république de Février adopte les traditions de la monarchie de Juillet, si l'Assemblée nationale n'éprouve pas pour cette nationalité qui l'implore, d'autres sympathies que celle du gouvernement déchu, la République aura menti à ses principes et nos représentants à leur mandat!

Mais, hélas! M. Lamartine, répondant à MM. Wolowski et Ducoux, a dû l'exprimer. — « A côté des sympathies portées à la tribune avec tant de chaleur, se font jour cette sollicitude pour la paix du monde qui est un des devoirs comme une des gloires de notre pays, et cette prudence qui n'altère pas les sentiments, mais en modifie l'expression et la forme. »

Entre ces deux grands intérêts, celui de la paix du monde et celui de la nationalité polonaise, qui osera se prononcer? La question de l'intervention armée est si grave, si redoutable, si peu praticable en fait, que sans répudier les lignes que nous avons écrites, nous regretterions pour ainsi dire de crier: En avant! en avant!... V***

On pourrait croire, d'après les quelques lignes publiées dans le numéro précédent sur le discours de M. Louis Blanc et la réponse de M. Peupin, que nous repoussons l'idée d'un ministère du travail et du progrès. Dieu nous garde de porter une semblable accusation! Nous avons trop à cœur les intérêts des classes ouvrières qui attendent et espèrent depuis si longtemps les bienfaits d'un gouvernement républicain nous désirons avec trop d'ardeur l'avènement d'institutions démocratiques et vraiment populaires, pour répudier la proposition de M. Louis Blanc ou l'accueillir par une froide et stérile ironie.

Mais ce ministère du travail et du progrès n'existe-t-il pas depuis l'ouverture de l'Assemblée nationale? Les neuf cent députés de la France ne composent-ils point un vaste ministère du progrès et du travail? Le mandat que nous leur avons confié n'emporte-t-il pas l'obligation étroite de renier le passé pour toutes ses injustices, de constituer sur des bases nouvelles, et de régénérer la société? Qu'importe alors si les membres de l'Assemblée nationale comprennent cette grande mission dans toute son étendue, s'ils se pénètrent des vœux des espérances, des volontés des citoyens qui les ont élus, qu'importe, disons-nous, la création d'un ministère du travail et du progrès?...

D'ailleurs, nous admettons difficilement qu'un homme quelles que soient ses facultés, quelle que soit même son aptitude spéciale pour les graves problèmes de l'organisation du travail, puisse embrasser complètement cette tâche surhumaine et justifier, sinon par un dévouement sans bornes, la confiance placée en lui seul!

Le travail!... le progrès!... mais c'est toute la République de Février 1848! Ces deux mots résument l'avenir démocratique pour lequel nous avons combattu et combattrons sans relâche.

Aussi, nous le répétons encore, le vrai ministère du progrès, le vrai ministère du travail, c'est l'Assemblée nationale! Donnez-lui, si bon vous semble, un organe particulier dans M. Louis Blanc ou tout autre citoyen; créez un ministère qui résume les efforts, les recherches des représentants du peuple, nous ne songeons aucunement à nous y opposer, mais que l'Assemblée nationale fasse son devoir, le salut de la République est là, et là seulement!

Elle le fera, n'en doutons pas. V***

La commission chargée de rédiger la constitution a failli être composée de cent cinquante membres, puis de soixante-douze, puis de trente-six, chiffre d'abord adopté; enfin elle sera définitivement de dix-huit députés nommés directement par l'Assemblée nationale et par scrutin de liste.

Nous attendons avec une impatience facile à comprendre, la nomination de ces dix-huit législateurs. L'œuvre à laquelle ils sont appelés est d'une telle importance que l'ébauche n'en saurait être confiée à des esprits trop sérieux et trop lucides.

Il est des noms à l'Assemblée nationale qui offrent des garanties réelles de patriotisme et d'intelligence, puissent-ils sortir du scrutin!

Il semble résulter des nouvelles que nous recevons de Rouen que, malgré la sévère leçon qu'ils viennent de recevoir de la garde nationale et des troupes, et malgré surtout les recommandations de fraternité et subsidiairement de prudence, que leur a faites le Commissaire du gouvernement, les perturbateurs de cette ville et de celle d'Elbeuf se disposent à recommencer leurs violences.

L'autorité et les bons citoyens veillent toujours: les uns et les autres ne failliront pas plus que la première fois à leur devoir.

Les faits sont ainsi rapportés par le *Mémorial de Rouen* du 12 mai:

« Depuis deux jours, l'autorité était prévenue que des perturbateurs cherchaient à semer encore le désordre dans la cité.

Celui-ci tira presque en même temps.

— Mort! crièrent deux ou trois voix.

L'homme était tombé à la renverse, baigné dans son sang.

— Prenez ces rênes, dit vivement le docteur à Emile, en lui amenant un des chevaux tout prêts pour la fuite, et dépêchez, car j'entrevois du mouvement sur la route.

Emile étourdi mit son pied dans l'étrier et partit. C'était la première fois qu'il lui arrivait de tuer un homme en duel. Son galop fut un cauchemar. Les arbres de la forêt lui semblaient de noirs fantômes qui couraient sur ces traces pour le saisir. Il allait au hasard devant lui, hâtant son coursier écumant, de toute la force de ses talons. Les branches agitées murmuraient à ses oreilles de sinistres paroles. Le vent lui soufflait des menaces terribles. Il allait toujours, emporté dans sa course fatale par les ailes du remords. Enfin il arriva devant les murs de Paris. Un instant, l'idée lui vint de tirer à lui la bride de son cheval vers les plaines d'Issy; mais, comme tous les hommes qui ont la conscience chargée d'un reproche, il craignait la solitude. La grande ville, avec son bruit et sa foule tumultueuse, l'attirait. Il s'engagea résolument par la rue de Sévres; seulement il lui semblait que tous les regards se portaient à son front comme à celui de Caïn.

« Ils ne me tueront pas, s'écriait-il, car la loi et surtout les usages de la nation me marquent d'un sceau d'impunité, mais ils m'en diront pas moins en me voyant: Homicide! »

Il arriva à son hôtel. Un domestique prit son cheval par la bride, et le mena à l'écurie: — A qui faudra-t-il le rendre?

s'informa cet homme.

— A personne, répondit Emile d'une voix sourde; son

maître est mort.

Au même instant, il leva les yeux vers le balcon de Rosette, et l'aperçut entre les rideaux, qui regardait dans la cour.

En effet, Rosette connaissait parfaitement le pas de Sardapale, magnifique cheval égyptien, qu'Edouard avait acheté soixante guinées; elle l'avait même monté quelque fois. A le voir revenir avec Emile, elle éprouva une légère surprise, mais une de ces surprises de jolies femmes, qui ne vont jamais bien avant dans la cause des événements, par la crainte qu'elles ont de s'émouvoir.

— Je ne les croyais pas si bien ensemble, se dit-elle, attribuant à un échange ou à un prêt amical l'incident du cheval d'Edouard entre les mains d'Emile.

Cela dit, ou du moins pensé, elle s'étendit dans son fauteuil, et continua la lecture d'un roman qui l'ennuyait. Emile entra dans la chambre de Rosette brusquement, les bottes et les vêtements couverts de poussière, la cravache à la main, les yeux égarés.

— Mon Dieu! en quel état vous voici! s'écria Rosette, qui n'avait remarqué dans son mari que le désordre de sa toilette; comment osez-vous bien entrer chez moi dans un pareil négligé? Vous me faites peur, monsieur.

— Je viens en effet pour vous faire trembler, madame.

— En vérité? dit-elle en examinant la figure d'Emile; je vous dispense d'un pareil rôle. Vous avez un air bouleversé qui m'inquiète. Asseyez-vous de grâce; mais ne me faites ni scène, ni coup de théâtre, car je n'aime point le drame moderne, je vous en avertis.

— Vous m'écoutez, dit Emile resté debout.

— A moins que vous ne soyez trop ennuyé.

Il y eut un silence, durant lequel Rosette reprit sa lecture. Emile, lui arrachant le roman des mains:

— Je vous aime, madame prononça-t-il d'une voix triste et souffrante qui sortait du cœur.

— Ceci n'est point très effrayant ni surtout très nouveau, vous me l'avez dit hier et ce matin: si vous me le répétez une fois de plus, je n'y croirai plus du tout.

— Je viens de vous faire le plus grand sacrifice qu'un homme puisse faire à la femme qu'il aime.

— Je ne vous comprends pas, monsieur, mais, m'eussiez-vous sauvé la vie, je ne suis point accoutumée à la reconnaissance.

— J'ai sauvé votre honneur, madame.

— Vous pouviez vous dispenser de ce soin, je vous jure: mon honneur n'était nullement en danger, et je ne vous ai point attendu jusqu'ici pour savoir le défendre.

Emile, dont les pensées incohérentes s'échappaient comme on vient de le voir, sans ordre et sans adresse, se recueillit un instant et marcha dans la chambre à grands pas; puis, s'arrêtant devant la comtesse qui s'était remise encore une fois à lire:

— Vous êtes une femme charmante et cruelle, Rosette: vous feignez de ne point croire à mon amour: il doit y avoir sur mon visage quelque chose écrit qui en dit plus que mes paroles. Je donnerai mon âme pour vous: j'ai risqué ma vie. Je suis à vos pieds: parlez, je suis heureux: ordonnez, je meurs. Voulez-vous que je sois bon et généreux? je le serai. Voulez-vous que je commette un crime? je le commettrai.

(La suite à un prochain numéro.)

Des mesures avaient été prises en conséquence, et cette nuit surtout, la force armée devait redoubler de vigilance. En effet, de fortes patrouilles à pied et à cheval n'ont cessé de parcourir les rues, qui, grâce à ce déploiement de forces, ont été tranquilles.

Il n'en a pas été de même, malheureusement, du quartier du Champ-de-Mars, et nous apprenons, mais à une heure trop avancée pour pouvoir vérifier les faits, qu'un groupe de malfaiteurs se serait porté vers les arbres de liberté plantés sur cette place, pour les détruire. Une sentinelle n'ayant pu, malgré ses sommations, les faire éloigner, se serait vue dans l'obligation de faire feu, et l'un des individus, ayant été atteint, les autres auraient pris la fuite.

P. S. — Quatre heures et demie du matin. — Nous recevons la communication suivante :

Vers minuit, trois individus se sont approchés de la sentinelle de l'arbre de la liberté à une certaine distance ; le factionnaire leur ayant crié : Qui vive ? cinq fois, aucun des trois n'ayant répondu et s'approchant toujours, la sentinelle a fait feu sur un, qu'elle a frappé au cœur.

Je suis allé moi-même le reconnaître à l'Hôtel-Dieu, où il a été transporté immédiatement, et j'ai obtenu pour tout renseignement que c'était un Anglais ; je l'ai fouillé, il n'avait rien dans ses poches, qu'un bouton et un petit peigne.

Signalement : un chapeau blanc, un pantalon de velours, une chemise bleue, un gilet-pardessus, des brodequins.

Le chef de la police, LESUEUR.

Des affiches apposées à profusion dans le 12^e arrondissement et dans une grande partie de Paris, somment M. Barbès de donner sa démission de colonel de la 12^e légion de la garde nationale, et, dans le cas où il persisterait à ne pas donner cette satisfaction à la fraction de l'opinion publique que ses allures politiques blessent et inquiètent, provoquent à une grande démonstration pour l'y contraindre.

Voici la teneur de ces affiches :

Douzième légion,

Gardes nationaux,

Si le citoyen Barbès persiste à refuser sa démission de colonel, notre devoir est de demander sa destitution à l'Assemblée nationale.

Alexandre SUBLET,

49, rue Saint-Victor,

2^e compagnie, 3^e bataillon, 12^e légion.

C'est sans doute une pétition que M. Sublet veut dire.

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 12 mai.)

Un membre demande pourquoi on n'a pas distribué à l'Assemblée le projet de décret relatif au droit de pétition.

M. le rapporteur lit ce décret :

Art. 1^{er}. Toutes les pétitions doivent être rédigées par écrit et signées. Elles doivent être adressées au citoyen président de l'Assemblée nationale. Elles peuvent être déposées sur le bureau par un membre de l'Assemblée. Il est interdit de les apporter en personne à la barre.

Art. 2. Les pétitions, dans l'ordre de leur arrivée, seront inscrites sur un rôle général contenant le numéro d'ordre de leur arrivée, les noms et domiciles du pétitionnaire, et l'indication sommaire de leur objet.

Art. 3. Les pétitions inscrites sur le rôle seront distribuées aux divers comités suivant l'objet auquel elles se rapportent. Elles y demeureront toujours à la disposition des membres qui voudront en prendre connaissance.

Art. 4. Les comités seront tenus de faire chaque semaine un rapport au moins sur les pétitions qui leur seront respectivement renvoyées.

Un feuillet distribué trois jours avant le rapport indiquera l'objet de la pétition sur le rôle général.

Les trois premiers articles sont adoptés sans opposition.

Le quatrième donne lieu à une discussion sans intérêt, mais qui a pour objet d'empêcher qu'il n'arrive désormais ce qui arrivait si souvent sous les précédents régimes, que les pétitions renvoyées aux ministres y restaient le plus souvent enfouies dans les cartons. — Cet article est adopté.

M. Lacrosse propose d'ajouter un article ayant pour objet de prévenir l'arbitraire dans le choix des pétitions à rapporter, et de mettre les comités dans l'obligation de faire connaître chaque mois les motifs qui les avaient empêchés de rapporter certaines pétitions.

Un membre demande qu'on fixe au ministre un délai dans lequel il devra faire connaître la décision qu'il aura prise sur les pétitions qui lui auront été renvoyées. Cette dernière proposition et une autre analogue sont renvoyées à la commission de constitution.

La première proposition est rejetée. L'ensemble du décret, mis aux voix, est adopté.

M. Durrieu demande à faire une motion d'ordre. Il vient faire connaître à l'Assemblée qu'on lui a dit une chose qu'il ne peut croire, c'est que les membres de la commission exécutive ont résolu de ne pas assister aux séances de l'Assemblée, et de s'y faire seulement représenter par les ministres. Il demande que l'Assemblée décide quels doivent être ses rapports avec les membres de la commission exécutive.

M. Crémieux, ministre de la justice, répond que la résolution dont il vient d'être parlé lui paraît impossible, et qu'il ne sait rien qui puisse lui donner à penser qu'elle ait été prise.

M. le président : Je crois que tous les membres qui appartiennent à cette assemblée ne peuvent s'en abstenir sans autorisation, et qu'il suffira de cette observation pour mettre fin à cette discussion.

Un de MM. les questeurs propose à l'Assemblée de se placer dimanche en colonne sur la façade du palais de ses délibérations, pour se rendre avec le cortège au Champ-de-Mars. Il propose, en outre, que, pour signe distinctif, les membres portent à la boutonnière un ruban rouge avec les faisceaux de la République, et au-dessus une cocarde tricolore.

L'Assemblée procède au scrutin pour la nomination d'un secrétaire en remplacement du citoyen Pyat, non acceptant.

Cette opération sans intérêt commence à cinq heures et se prolonge jusqu'à la fin de la séance.

Voici le résultat de cette opération :

Nombre des votants,	631
Majorité absolue,	316
MM. Edmond Lafayette,	394
Latrade,	175
Altaroche,	47

En conséquence, M. Edmond Lafayette est proclamé secrétaire de l'Assemblée.

La séance est levée à six heures.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ

PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ. — Séance du 13 mai 1848.

A une heure la séance est ouverte. Lecture du procès-verbal adopté.

La chambre valide les élections des représentants de l'Algérie.

M. Laurencin, l'un de ses représentants, vient déclarer, au nom de ses collègues, qu'il adhère de toutes les forces d'une conviction inébranlable à la République proclamée par l'Assemblée, comme la seule forme de gouvernement qui puisse faire désormais le bonheur de la France.

M. Vivien, rapporteur de la commission du règlement, vient présenter à l'Assemblée un projet de décret relatif aux élections multiples. Ce décret dispose que les représentants du peuple élus dans plusieurs collèges devront opter avant le 20 mai pour les élections avoir lieu au 5 juin.

M. Sarrut demande que l'option ait lieu avant le 16 mai.

M. Durand voudrait qu'il n'y eût pas de convocation de collèges avant que la commission chargée de l'examen de la question des incompatibilités eût fait son rapport, et que l'Assemblée ait statué.

Un membre fait observer qu'il n'y a pas de commission nommée.

M. Vivien rappelle l'Assemblée à la question, c'est-à-dire au décret.

Les deux premiers articles du décret sont adoptés.

Sur le dernier article, M. Rousseau demande, qu'en cas d'option, on proclame député le candidat qui, sur la liste, a réuni la majorité des suffrages. (Réclamations nombreuses.) La question est jugée.

M. Flocon présente quelques observations relativement à la rédaction. Il est dit dans l'article que, sur l'ordre du président de l'Assemblée, le ministre de l'intérieur convoquera le collège. Ce mot ordre semble à l'orateur préjuger la question de constitution !

M. Vivien : L'Assemblée est souveraine, elle n'abandonne pas le pouvoir qu'elle a délégué. En Angleterre, la chambre des communes en agit ainsi dans toutes les questions qui la concernent, où elle ne laisse intervenir personne. Au reste je proposerai de modifier la rédaction en mettant, au lieu du ministère de l'intérieur, la commission du pouvoir exécutif. (Très-bien.)

M. Flocon : Je proteste contre l'exemple seul de l'Angleterre appliqué au gouvernement républicain de la France. (Rumeurs.)

M. Dupin dit quelques mots dans le sens de M. Vivien.

M. Vivien : Je ne puis laisser passer sans y répondre la réclamation du citoyen Flocon. Je m'étonne de son étonnement et de nous voir dans la nécessité de maintenir contre un ministre républicain un droit reconnu par un gouvernement aristocratique et monarchique. (Agitation.)

M. Félix Pyat : Je demande que ces discussions irritantes cessent à l'instant. (Bruit.)

M. Flocon : Un mot, citoyen : j'accepterai de bonne grace les leçons de républicanisme, de quelque part qu'elles me viennent ; mais cependant je ne puis accepter un reproche injustifié. L'Assemblée m'est témoin que je n'ai pas contesté le droit. (Non ! non ! non ! Je serai toujours prêt, je me ferai un devoir de m'incliner devant la majorité. (Très bien ! très bien ! applaudissements.)

Les articles 3 et 4 du décret sont votés. Puis l'art. 5 et l'ensemble.

M. Stourm, au nom de la commission du règlement, présente et développe un projet de décret sur les comités et commissions destinés à remplacer les bureaux. Cette innovation, dit le rapporteur, est grande et appelle toute votre attention. Le but de la commission, en vous la proposant, a été d'abord que tous les membres de l'Assemblée puissent apprendre les affaires, puis de classer les membres de l'Assemblée suivant leurs spécialités et leurs tendances, et non plus de s'en remettre au sort qui souvent émet des éléments tout-à-fait contraires. Ce mode aurait encore l'avantage que toutes les questions seraient traitées dans des vues d'ensemble. En conséquence la commission propose de diviser l'Assemblée en quinze bureaux, ou mieux en quinze comités permanents, auxquels, suivant leurs spécialités, seraient renvoyées toutes les affaires. Ils porteraient les noms de comités de la justice, des cultes, des finances, de la guerre, des affaires étrangères, de l'instruction publique, de l'intérieur, de l'administration départementale et communale ; du commerce et de l'industrie, de l'agriculture et du crédit foncier ; de la marine, de l'Algérie, des colonies, des travaux publics, de la législation civile et criminelle.

M. Brunet voudrait qu'on pût combiner l'existence des bureaux réduits à 12 avec la création des comités spéciaux.

M. Recurt, ministre de l'intérieur : J'ai l'honneur de prévenir l'Assemblée que la fête annoncée pour demain ne pourra avoir lieu, les préparatifs n'étant pas terminés. (Bruit.) Outre cela, un grand nombre de réclamations des délégués des départements nous sont parvenues. La solennité sera renvoyée à huitaine. (Agitation.)

La chambre reprend l'ordre du jour.

M. Vignerte : Les comités, je pense, seront purement scientifiques et n'auront aucun caractère administratif.

M. Stourm : Cela est bien entendu. En aucun cas, ces comités ne prétendront à l'initiative ; ils ne se mêleront point d'administration, autrement l'action des ministres courrait risque à chaque instant de se voir entravée.

M. Guérin combat le projet et lui préfère celui du citoyen Brunet.

M. Odillon-Barrot : J'incline vers le système de la co-exis-

tence des bureaux et des comités. Les bureaux seuls sont insuffisants, l'expérience l'a démontré. Tous les hommes spéciaux peuvent se trouver réunis dans un bureau tandis, qu'ils manqueraient dans les autres bureaux.

M. Ferdinand de Lasterge rapousse la proposition des comités, inadmissible dans l'application et surtout au point de vue des principes.

M. Stourm défend le projet de la commission combattu par M. Crémieux qui demande que l'examen de la question soit renvoyé, de nouveau, devant un comité et que l'Assemblée ne décide pas à la hâte sur une matière de cette importance. Il y a beaucoup de danger dans ces résolutions précipitées. Rappelez-vous les comités de notre première révolution et prenez garde.

M. Dufaure : Le préopinant se trompe de date. Ce que nous nous proposons n'a aucune analyse avec les anciens comités révolutionnaires. Votre projet est emprunté aux règlements de la Constituante qui a laissé de si admirables travaux. (Très bien !)

On vous fait craindre l'opposition de l'Assemblée, la domination par les minorités ; ce sont là des fantômes qu'il faut écarter. Croyez-le bien, votre commission a très-mûrement examiné la question, elle s'est réunie jour et nuit, elle a longuement discuté, et ce n'est qu'après un examen approfondi qu'elle s'est résolue avec une entière conviction qu'elle vous a apporté son projet de décret, qu'elle désire fortement voir adopter. (Très-bien ! Aux voix ! aux voix !)

L'Assemblée consultée admet le principe des comités au nombre de quinze, conformément à l'article 1^{er} du décret que nous avons donné.

La discussion s'établit sur la spécialité des comités.

M. Portalis : Vous adoptez le principe de la division du travail, c'est bien ; mais il faut que cette division soit la meilleure possible ; ainsi, je proposerais que le premier comité portât le titre du comité de la justice, de la législation et des cultes. Ce mot des cultes me donne l'occasion de protester contre la formation d'un ministère spécial des cultes, ministère que la restauration et la quasi-restauration n'avaient pas su créer. (Réclamations et rumeurs.) Dieu merci, la liberté existe pour tous les cultes, pour tous ! La République est généreuse pour toutes les croyances et tolérante, je n'en veux pour preuve que la présence dans cette enceinte d'hommes qui ne se fussent pas présentés ailleurs et surtout avec un costume prohibé par les lois. (Rumeurs.)

M. Lacordaire : Je demande la parole. (Mouvement.)

M. Portalis : Nous les acceptons, mais à la condition qu'ils ne chercheront pas à s'en faire un piédestal. (Murmures.)

L'orateur demande que le second bureau s'intitule comité du Travail et du Progrès, pour les autres comités, il s'en tient au projet de la commission.

M. Lacordaire monte à la tribune.

La séance continue.

PARIS, 13 mai 1848.

(Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.)

Il y a en ce moment dans toutes les classes de la population une fermentation extraordinaire en faveur de la Pologne, et la pétition qui demande que la France vienne au secours de ses frères du nord, aura le plus grand retentissement. Il y a lieu de craindre que la guerre, une guerre européenne, ne sorte de cette question.

Lorsque M. Wolowski est venu, il y a trois jours, parler en faveur des Polonais, on lui a demandé vainement d'arriver à une conclusion. Il s'est maintenu au milieu d'une vague demande de secours sans apporter aucun plan, aucune idée sur le moyen pratique d'exécuter cette pensée généreuse.

Il n'y a que deux moyens de secourir la Pologne et de reconstituer les débris de ce rempart de la liberté européenne contre les attaques de la Russie : Il faut que la France obtienne le concours des divers Etats allemands dont le territoire est placé entre la France et la Pologne. Ou bien il faut que les armées françaises se frayent forcément un passage à travers l'Allemagne pour arriver en Pologne.

Les nouvelles d'Allemagne font craindre malheureusement que les peuples germaniques ne soient pas disposés à aider de leur concours et de leur bon vouloir les efforts des patriotes Polonais. Ce qu'ils veulent avant tout, c'est de reconstituer l'unité de l'empire allemand, et ils craignent de compromettre leur entreprise en se mettant en lutte contre la Russie.

D'un autre côté, n'a-t-on pas à redouter, en voulant forcer le passage de nos troupes à travers l'Allemagne, que le temps nécessaire pour cette marche armée ne suffise à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie pour étouffer la Pologne ?

La Russie a en ce moment 550,000 hommes échelonnés le long des rives de la Vistule et dans la Courlande.

La question que soulève la demande de secours nous paraît donc bien difficile à résoudre, et les sympathies de la nation française pour la Pologne ne suffisent pas malheureusement pour rendre facile les secours qu'on voudrait lui porter.

— M. Bethmont n'a pas accepté le ministère des cultes. Dépossédé de l'important ministère de l'agriculture et du commerce, il n'a pas cru qu'il lui fut possible d'accepter un débris du ministère de l'instruction publique.

Il est probable que son refus aura pour résultat de faire rentrer l'administration des cultes dans le ministère de l'instruction publique, auquel elle avait été annexée à la suite de la révolution de février.

— On nous assure que les 14 représentants du département de la Somme viennent d'adresser au nouveau ministre de l'intérieur une lettre collective par laquelle ils sollicitent le remplacement de M. Bergeron, commissaire du Gouvernement. Il serait question de lui donner pour successeur un maître des requêtes au conseil d'Etat.

— On lit dans le Journal de Rouen :

Mardi prochain, 15 mai, 125 hommes du 7^e d'artillerie, en garnison à Vincennes, arriveront au Havre pour l'armement de la place et des cotes.

— Depuis que les bruits de guerre ont pris quelque con-

sistance le nombre des enrôlements volontaires est devenu considérable et augmenterait si la guerre venait à être déclarée.

— Les employés de la poste signent en ce moment une pétition à M. Et. Arago, afin que les dépêches partant de Paris soient fermées à une heure les dimanches et fêtes.

— On parle beaucoup de lettres et de notes relatives au cumul et aux incompétibilités. On n'a pas cité le décret de la Convention du 27 septembre 1792.

— La Convention nationale décrète que l'exercice de toutes les fonctions publiques est incompatible avec celle de représentant du peuple.

Il paraît que 17 bataillons de la garde nationale mobile de Paris, partiront avant la fin du mois de mai pour l'armée des Alpes et que 8 bataillons seulement resteront à Paris. C'est le sort qui doit décider des bataillons désignés pour se rendre à la frontière. Tous les jeunes gens de la garde mobile se montrent animés d'un égal désir d'aller rejoindre l'armée pour le cas où la guerre serait déclarée.

Il paraît néanmoins, qu'elle ne franchirait pas la frontière et qu'elle resterait sur notre territoire pour le protéger contre toute incursion de l'ennemi. Il est question dès que ces dix-sept bataillons auront quitté Paris, d'en organiser de nouveaux et de former en même temps deux escadrons de garde mobile à cheval et deux batteries d'artillerie.

— Un des plus spirituels journalistes de notre époque, un des plus honorables vétérans de la presse, Eugène Briffaut, qui était il y a quelques jours à Bicêtre, devenu fou de misère ou par désespoir, se trouve en ce moment à l'hospice de Charanton, où il reçoit les soins les plus empressés et les plus bienveillants.

C'est sur la demande de la société des hommes de lettres que le ministre de l'intérieur s'est intéressé au sort d'Eugène Briffaut et a donné des ordres pour que cet écrivain fut traité avec les égards que sa personne et sa position méritent. Eugène Briffaut a semé jadis son esprit, sa verve et sa bonne humeur dans une foule de livres et de journaux. Mais ce fut le *Temps*, journal dirigé par M. Jacques Coste, qui lui doit ses meilleurs articles et ses feuilletons les plus remarquables.

— M. Manidron, sculpteur, était occupé aujourd'hui à placer quatre bas-reliefs allégoriques sur les quatre faces du piédestal en marbre élevé depuis 23 ans sur la place de la chambre des représentants et à dresser sur ce piédestal la statue de la République.

— Une grande affiche bleue placardée ce matin dans Paris, et en tête de laquelle on lisait : *On massacre la Pologne et on vous invite à des fêtes*, a été lacérée.

— On évalue à 2 millions et demi de francs les dépenses de la fête du 21 mai.

— On attribue généralement le contre-ordre de la fête de demain et son renvoi au dimanche 21, aux désordres de la journée.

— La manufacture d'armes de Châtellerauld a reçu du Gouvernement une commande de 100,000 fusils qu'elle doit livrer dans le plus bref délai.

— Une réunion nombreuse des amis et des défenseurs de la cause polonaise a eu lieu, hier soir, rue Taranne. L'incident le plus important de cette réunion a été une communication faite par un délégué de plusieurs clubs de Paris. Ce délégué est venu annoncer qu'une réunion de plusieurs milliers de citoyens de la capitale se proposait de se rendre à l'Assemblée nationale pour demander qu'une assistance prompte et énergique fut donnée à la cause polonaise.

Cette communication a produit une vive émotion dans l'assemblée.

Nous apprenons avec plaisir que tous les Français, ainsi que tous les Polonais présents à la réunion, parmi lesquels on distinguait le comte Skorzewski, vice-maréchal de la diète de Posen, connu par ses propositions libérales aux états-généraux de Prusse, ont prié spontanément le délégué de remercier les clubs de leur bon vouloir, mais qu'ils l'ont conjuré en même temps, dans l'intérêt même de la cause polonaise, d'empêcher toute démonstration de cette nature. Convaincus qu'ils sont que leur cause, qui est celle de la liberté, de la civilisation et de l'humanité, possède déjà toutes les sympathies des représentants du peuple français, ils attendront avec confiance les décisions que l'Assemblée nationale prendra à cet égard.

— On lit dans le *Moniteur universel* :

« Un arrêté du ministre provisoire de l'agriculture et du commerce porte ce qui suit : le bureau du Vivier, département d'Ille-et-Vilaine, est ouvert à la sortie des grains et farines. »

— Par arrêté du ministre des affaires étrangères, du 9 mai M. Suau (François-Edouard), a été nommé consul-général de la République française à Smyrne, en remplacement de M. Pichon.

— Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 2 mai courant, le citoyen Charles Mathis, avocat à la cour d'appel de Paris, a été nommé inspecteur-général des établissements de bienfaisance, en remplacement du citoyen Durieu appelé à d'autres fonctions.

— Divers concessionnaires de mines se sont adressés au ministère des travaux publics pour exposer la situation difficile dans laquelle se trouve leur industrie et demander que l'administration s'occupe d'examiner et de déterminer le mode suivant, lequel les concours de l'état pourraient s'exercer dans l'exploitation des mines.

Par un arrêté du 3 mai, le ministre a décidé qu'une commission spéciale sera chargée d'examiner les questions que soulèvent les demandes dont il s'agit. Il a désigné, pour composer cette commission, qui se réunira sous la présidence de

M. Jean Reynaud : MM. Salomon, chef de la division des mines ; Thirria, inspecteur général des mines ; Combes, id. ; Leplay, ingénieur en chef, professeur de métallurgie ; M. Debette, ingénieur des mines, est chargé des fonctions de secrétaire.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

— L'ambassadeur de Danemark a communiqué officiellement à lord Palmerston le décret du roi de Danemark, lequel établit le blocus, par les forces navales danoises, de plusieurs ports allemands de la Baltique. Tout vaisseau neutre sera informé, à son entrée dans la Baltique, que ces ports sont effectivement bloqués. (Sun.)

— Sur 10,000 fusils commandés par le Danemark, il n'en a été expédié que 2000. On a fait savoir que le reste n'était pas nécessaire. (Times.)

— Une députation de la corporation de Dublin, composée du lord maire, de M. de Reynolds de l'Aldermen Keshier, et d'autres membres du conseil municipal, a présenté à son Exc. le lord lieutenant d'Irlande, une adresse pour prier le gouvernement d'adopter des mesures de nature à faire cesser l'agitation des esprits. Le lord lieutenant, entouré des officiers d'état-major et de sa maison a reçu solennellement la députation.

— Les nouvelles des Iles françaises, des Indes occidentales sont très décourageantes. Par les dernières correspondances de la Martinique, voie de Ste-Lucie, nous apprenons que les négociants ont l'intention de demander assistance, sous forme d'emprunt, au gouvernement provisoire de France. Ils doivent aussi demander des concessions qui auraient pour effet de les affranchir d'un lourd fardeau de contributions. Quelques personnes suggèrent l'idée d'ouvrir les ports à la franchise du commerce. (Times.)

— Les correspondances de New-York du 25 avril annoncent que dans la démonstration francophile de Washington, la multitude a été haranguée par un membre du clergé méthodiste par S. Cox. Les amis de M. Polk espèrent beaucoup qu'il sera réélu en novembre prochain pour une 2^e fois à la présidence des Etats-Unis.

NOUVELLES LOCALES.

Des groupes nombreux continuent à se former tous les soirs autour du cheval de bronze et se prolongent d'ordinaire fort avant dans la nuit. Les orateurs prennent parti pour ou contre l'enlèvement, et parfois les discussions dégénèrent en querelles que la présence des *Voraces* et le voisinage du corps-de-garde de Bellecour ne parviennent pas toujours à prévenir. Les actes du roi qui a donné son nom au grand siècle, sont commentés et souvent travestis d'une façon très grotesque par ces Démônsthènes en plein vent. C'est un véritable cours d'histoire, accidenté d'apostrophes et d'épithètes peu flatteuses pour le bronze royal. Les propositions les plus excentriques se succèdent dans la bouche de nos modernes iconoclastes. Les uns se déclarent satisfaits si les fleurs de lys qui décorent certaines draperies sont grattées et si un bonnet phrygien cache la couronne à leurs yeux offensés. D'autres persistent à demander le déplacement du colossal équestre, et se préoccupent du lieu où l'on pourrait l'exiler. Comme il ne paraît point possible de le faire passer par la porte du palais Saint-Pierre, ils s'arrêtent généralement à l'ingénieuse idée de l'installer dans le grenier à sel.

— Nous apprenons que toutes les délégations des gardes nationales des départements pour la fête du 21 mai, sont arrivées porteurs d'adresses de félicitations à la milice de Paris, à l'occasion de sa belle conduite dans les journées des 16 et 20 avril.

Nous n'avons pas appris que les délégués de celle de Lyon aient rien emporté de semblable. Ce n'est pas notre faute, car nous l'avons demandé souvent. C'est que sans doute cette conduite si dévouée des citoyens de Paris, dans ces journées si décisives des 16 et 20 avril, a trouvé moins de sympathies à Lyon que dans les autres villes de France. Tant pis.

Les délégués sont-ils au moins porteurs des pièces justificatives de leur qualité? En cas de négative, ils en seraient pour leur voyage et ne pourraient être admis à la fête, ainsi que le constate l'avis ci-joint du ministère de l'intérieur, publié par tous les journaux de Paris :

« Les délégués des départements venus à Paris pour la fête du 21 mai, sont priés de se présenter, au nombre de deux par chaque délégation départementale, munis des pièces justificatives de leur qualité, au ministère de l'intérieur, section des beaux-arts. Ils recevront des billets pour prendre part à la cérémonie et les instructions nécessaires au bon ordre de cette solennité. »

— Dans notre numéro du 14 courant nous avons inséré au sujet de l'enlèvement projeté de la statue de la place Bellecour, une note qui nous avait été communiquée ainsi qu'à d'autres journaux de Lyon.

M. le maire provisoire de Lyon par délégation vient d'adresser à l'un d'eux la lettre suivante, qui peut s'appliquer également à nous. Nous l'insérons plus bas, mais sans approbation ni homologation des termes peu courtois dans lesquels elle est écrite, et qui d'ordinaire décèlent une mauvaise cause.

Voici cette lettre :

« Citoyen rédacteur,

« Vous publiez dans votre numéro de ce jour, sur ma nomination au grade de colonel de la 2^e légion de la garde nationale, un article qui renferme autant de mensonges que de mots.

« D'abord, j'ai été nommé colonel contre ma volonté, après avoir formellement refusé la candidature qu'on m'avait proposée.

« Ensuite, il n'est pas vrai que j'aie reçu une députation des officiers de la légion, dans le but que vous supposez ; est, par conséquent, complètement faux que des explications d'aucune nature aient eu lieu entre eux et moi au sujet d'un arrêté pris par moi, et auquel vous prêtez une importance que vous savez bien qu'il n'a pas.

« Enfin, sans m'arrêter aux naïvetés auxquelles vous vous abandonnez relativement à cet arrêté, je donne à tout le reste de votre article le démenti le plus formel.

« Veuillez publier cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal et recevoir mes salutations empressées.

« Le maire provisoire de la ville de Lyon, délégué,
« E. LAFOREST. »

Lyon, le 14 mai 1848.

Il résulte de cette réclamation, que M. Laforest a été nommé colonel de la 2^e légion, contre sa volonté et après avoir formellement refusé la candidature qu'on lui avait proposée.

La leçon est un peu dure pour certains officieux qui, connaissant à l'avance les intentions du candidat, n'ont pas craint d'exposer leurs concitoyens aux chances d'un nouveau dérangement électoral.

DEPARTEMENTS.

Toulon. — Le général de division Changarnier, nommé gouverneur-général de l'Algérie en remplacement de M. le général de division Cavaignac, est arrivé hier dans notre ville, et s'est embarqué immédiatement à bord de la frégate à vapeur l'*Orénoque*, qui a fait route pour Alger. M. le général Changarnier était descendu à l'hôtel de la Croix-d'Or.

— M. le contre-amiral Bruat est dans notre ville depuis quelques jours. Le bruit a couru que cet officier général était nommé préfet maritime, en remplacement de M. le vice-amiral Parseval-Deshènes.

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* du 9 mai :

« Le grand-duché de Luxembourg vient d'interdire la sortie des chevaux à destination des états aetres que ceux de la Confédération Germanique. »

— On lit dans l'*Océan de Brest* du 8 :

« Le bruit a couru ce matin qu'un ordre télégraphique arrivé hier soir à la préfecture maritime prescrivait l'immédiat armement de trois vaisseaux, le *Valmy*, le *Breslaw*, le *Tage*, et de quelques frégates et bateaux à vapeur. Ce bruit est dénué en partie de fondement. L'ordre d'amener les trois vaisseaux n'est point arrivé au port. Mais seulement des instructions ont été reçues pour terminer le *Breslaw* et préparer le matériel d'armement de ces trois bâtiments et d'une frégate. »

Aude. — On annonce que des ordres viennent d'être donnés à l'arsenal de Narbonne pour l'armement immédiat de tous les points de défense du littoral de l'arrondissement. La batterie qui doit bientôt arriver est chargée, dit-on, de l'exécution de ces ordres.

L'arsenal a été autorisé à fournir 1200 fusils à silex pour l'armement de notre garde nationale.

— On lit dans le *Journal du Cher*, à Bourges :

« Deux envoyés du gouvernement sont arrivés hier à Bourges ; l'un chargé d'annoncer que la direction des ateliers nationaux mettait à la disposition de l'ingénieur du département 2,000 ouvriers de Paris qui seront chargés de rétablir la route départementale n° 5, de Bourges à Sancerre ; l'autre annonçant que 2,000 autres ouvriers allaient être employés au canal qui doit traverser la Sologne, entre Blancfort et la Motte-Beuvron. Ces travailleurs seront prochainement conduits à leur destination sous la direction de leurs chefs de travaux. »

Bourse de Paris du 13 mai 1848.

Cinq pour cent, 68 30 — Dito fin courant, 68 25 — Trois pour cent, 46 — Dito fin courant, 46 — Quatre pour cent, » — Actions de la banque, 1320	Quatre canaux, 700 — Rentes de Naples, » — Dette active d'Espagne, » — Emprunt romain, 53 1/2 — Oblig. piémontaise, 820 »
---	---

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans, 517 30	Orléans-Vierzon, 246 25
Paris à Rouen, 390	Montereau à Troyes, 115 »
Rouen au Havre, 495	Nord, 310 »
Paris à Strasbourg, 350	Amiens-Boulogne, » »
Paris à Lyon, 301 25	Tours à Nantes, 331 25
Avignon à Marseille, 200	Dieppe, » »
Versailles, rive droite, 115	Bordeaux à Cette, » »
Id. rive gauche, 100	Lyon à Avignon, » »
Bâle à Strasbourg, 85	Centre, » »
Saint-Germain, » »	Paris à Sceaux, » »
Orléans-Bordeaux, 390	Sceaux, » »

On parle beaucoup de la vente considérable qui se fait dans la maison **Gambès et Hodioux**, des produits des manufactures du Nord.

Les fabricants lyonnais ont aussi voulu assurer leur concours à cette vente qui devient dès lors d'un intérêt local. Pour cela, ils ont remis à **Gambès et Hodioux** de grands assortiments de foulards tissés, foulards écossais, toiles de soie, barèges-grenadines et autres étoffes légères, toutes fabriquées à Lyon.

Ces tissus sont mis en vente avec de notables différences et au-dessous des prix de fabrique.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.